

COMMUNE DE VILLENES-SUR-SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2026/080 DU 13 AVRIL 2026

OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A ARTHUR ROUYER, ADJOINT AU MAIRE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 selon lequel « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.* »

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 suite au renouvellement du conseil municipal,

VU la délibération n°2026/016 en date du 28 mars 2026 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation à Monsieur Arthur ROUYER en qualité d'Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1

Est donnée délégation permanente de fonction et de signature y compris sous forme électronique, à Monsieur Arthur ROUYER en matière de « **Jeunesse, jeunes adultes, insertion professionnelle et protocole** ».

Article 2

Cette délégation emporte compétence pour représenter la commune, formuler toute proposition, élaborer et mettre en œuvre des actions, ainsi que préparer et signer l'ensemble des actes individuels et réglementaires, courriers, décisions et pièces administratives, à l'exception de l'engagement des dépenses, afférents aux matières suivantes :

Jeunesse et engagement

- Organisation et suivi du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- Mise en œuvre d'actions éducatives et citoyennes en direction des jeunes

Jeunes adultes (16-30 ans)

- Animation et organisation d'activités destinées aux jeunes adultes
- Projet intergénérationnel d'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire

- Animation d'un dispositif de budget participatif pour les jeunes, en lien avec l'Adjoint à la Gouvernance participative

Insertion professionnelle

- Aide à la préparation des CV et entretiens d'embauche et accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion
- Organisation de forums de l'emploi, job dating, promotion de l'apprentissage et de l'alternance

Protocole et mémoire

- Organisation des cérémonies commémoratives et suivi du protocole officiel
- Relations avec les associations d'anciens combattants et gestion des actions de mémoire.

Article 3

La signature des pièces et actes devra être précédée de ses nom, prénom, qualité et être accompagnée de la mention « Par délégation du Maire ».

Article 4

L'exercice des fonctions déléguées s'opérant sous la surveillance et la responsabilité du Maire, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Cette délégation est donnée pendant toute la durée du mandat municipal tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Maire prise dans les mêmes formes. Elle peut également prendre fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de Poissy.

Article 6

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié sur le site de la ville le 16/04/2026

Notifié le 15/04/2026
par remise en main propre
Signature de l'intéressé :



Le 13 avril 2026,

Le Maire,

Marie-Agnès BOUYSSOU

